



ATELIER SUR L'APPLICATION DE LA LISTE ROUGE DES ECOSYSTEMES EN TUNISIE

Mardi, 17 Octobre 2017, Direction Nationale des Forêts, Tunis, Tunisie

OBJET

Présentation de méthodologie de la Liste Rouge des Ecosystèmes (LRE) de l'UICN, suivie d'une discussion sur l'application dans certains écosystèmes en Tunisie, et d'une planification des travaux.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les participants ont pris connaissance des principes de la Liste Rouge des Ecosystèmes et ils se sont accordés sur les éléments opérationnels pour l'application LRE en Tunisie.

- Typologie d'écosystèmes à évaluer et proposition préliminaire de typologie d'écosystèmes (à compléter par la suite)
- Organisation des groupes de travail, tâches et responsabilités
- Calendrier des prochaines étapes

PARTICIPANTS ATTENDUS

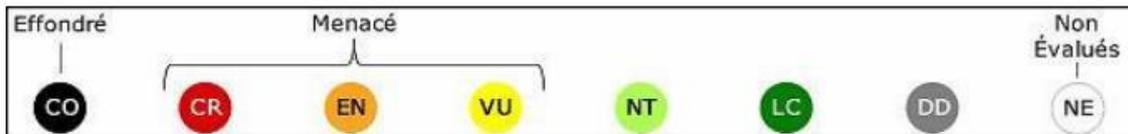
L'atelier est prévu pour un groupe réduit de travail (ie- maximum 10 personnes)

Responsables des autorités compétentes DGF, MoE, Office de la topographie et de la cartographie ?- En particulier des personnes travaillant avec les outils SIG (utilisation des sols, cartes de planification) ainsi que personnes travaillant dans l'évaluation des écosystèmes. Experts individuels ou centres de recherche avec compétences spécifiques sur les deux sujets précédentes.

INTRODUCTION

La Liste Rouge des Écosystèmes de l'UICN est un nouveau cadre mondial pour surveiller l'état des écosystèmes. Elle fait partie d'une boîte à outils toujours en expansion qui sert à évaluer les risques encourus par la biodiversité et qui a pour but de servir d'appui aux politiques de conservation de la nature, à l'utilisation des ressources naturelles et aux décisions managériales en identifiant les écosystèmes qui présentent un risque élevé de perte de biodiversité.

Les fondements de la Liste Rouge des Écosystèmes de l'UICN reposent sur les Critères et Catégories de la Liste Rouge des Écosystèmes de l'UICN, cinq critères et huit catégories qui fournissent une méthode cohérente pour évaluer le risque d'effondrement des écosystèmes. Les huit catégories de risque sont : Effondré (CO), En Danger Critique (CR), En Danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi Menacé (NT), Non Concerné (LC), Données insuffisantes (DD) et Non Évalué (NE).



La procédure destinée à évaluer le risque d'effondrement implique l'application d'un ensemble cohérent de cinq critères qui analysent successivement: les évolutions de la distribution spatiale (critère A), l'étendue restreinte associée à un déclin (critère B), la dégradation de l'environnement abiotique (C), les perturbations des interactions et des processus biotiques (D), et le risque d'effondrement par l'intermédiaire de modèles dynamiques (E).

Deux stratégies parallèles suivent cette initiative: la première est la réalisation d'une Liste Rouge Mondiale des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marine d'ici 2020-2025 ; la seconde vise à l'application de la méthodologie à une échelle régionale, nationale et infranationale.

APPLICABILITE DE LA METHODE EN TUNISIE

L'UICN MED considère qu'il est très pertinent d'évaluer l'application de la méthode pour les écosystèmes forestiers en Tunisie (ou d'une partie seulement). Un certain nombre de facteurs doivent être considérés pendant ladite évaluation : définition des écosystèmes, information disponible, et identification des personnes-ressources.

Il est important de signaler que la procédure de l'UICN destinée à l'établissement de la liste rouge des écosystèmes ne définit pas les unités écosystémiques à évaluer. Dans ce sens, la première phase pour l'évaluation est la définition des unités (écosystèmes à évaluer).

La végétation est considérée comme le meilleur indicateur pour décrire les écosystèmes terrestres (Rameau, 2001). La composition des communautés végétales est en effet entièrement dépendante des propriétés physiques des milieux et du fonctionnement propre des écosystèmes. C'est pour cette raison que la végétation est souvent utilisée pour décrire les écosystèmes terrestres.

Le choix des unités à évaluer est un processus critique de l'évaluation, car il a une influence directe sur les résultats de l'étude. Néanmoins, le choix des écosystèmes est déterminé pas uniquement par la définition théorique d'écosystème (le biote caractéristique, l'aire de distribution et l'environnement abiotique), mais également par l'information spatiale disponible. L'existence de données et de cartes de végétations historiques (depuis 1750 ou du passé récent) permet une analyse plus complète, et va conditionner le choix des unités.

AGENDA PROVISOIRE.

Préparation. Avant l'Atelier	
<p>Révision des documents existants sur http://iucnrle.org/ Documents recommandés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide pratique pour la mise en application des critères de la Liste Rouge des Écosystème (https://iucnrle.org/static/media/uploads/references/key-documents/rodriguez-et-al-2015-practical-guide-iucn-rle-fr.pdf) <p>Plus d'information dans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices pour l'application des Catégories et Critères de la Liste Rouge des Écosystème de l'UICN (https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2016-010-Fr.pdf) 	
Mardi 17 Octobre 2017	
09:00-09:30	<p>Accueil des participants et présentation de l'atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de bienvenue (DGF) • Objectifs de l'atelier, alignement avec initiatives nationales. (Moe, institutions présentes) • Attentes du gouvernement et des parties prenantes
09:30-11:00	<p>Introduction à la liste rouge des écosystèmes de l'UICN (<i>Marcos Valderrabano</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application des critères et catégories LRE : fondements scientifiques et concepts • Critère A : Réduction de la distribution spatiale • Critère B : distribution spatiale restreinte • Critère C : Dégradation de l'environnement abiotique • Critère D : perturbation des processus et interactions biotiques • Critère E : analyse Quantitative du risque d'effondrement • Questions et discussion
11:00-11:30	<p>Pause-café</p>
11 :30-13:30	<p>La Liste rouge des écosystèmes en Tunisie : Evaluation de la faisabilité, préparation d'un plan d'action (tous)</p> <p>Session de travail et discussion autour de l'organisation pratique et concret du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation générale des données existantes • Discussion sur possibles données complémentaires • Discussion sur les unités à évaluer (typologie d'écosystèmes) • Organisation et Structuration des groupes de travail • Calendrier tentative de mise en œuvre • Questions et discussion
13:30-14:30	<p>Déjeuner</p>
14:30-16:00	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la discussion et distribution des tâches, et responsabilités (si besoin est). Possibilité de finalisation à 14.30 avec le déjeuner

A. Réduction de la distribution géographique sur N'IMPORTE LAQUELLE des périodes suivantes :		CR	EN	VU
A1	Passé (sur les 50 dernières années).	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A2a	Futur (sur les 50 prochaines années).	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A2b	Toute période de 50 ans comprenant le passé, le présent et le futur.	≥ 80%	≥ 50%	≥ 30%
A3	Historique : Depuis 1750.	≥ 90%	≥ 70%	≥ 50%

B. Distribution géographique restreinte INDIQUE PAR L'UNE de B1, B2 ou B3 :		CR	EN	VU
B1	L'étendue du plus petit polygone convexe englobant toutes les occurrences (zone d'occurrence), est pas plus grand que : ET au moins un des cas de figure suivants (a-c) : (a) Un déclin continu observé ou déduit SOIT dans : i. une mesure de l'étendue spatiale adaptée à l'écosystème ; OU ii. une mesure de la qualité environnementale adaptée au biote caractéristique de l'écosystème ; OU iii. une mesure de la perturbation des interactions biotiques adaptée au biote caractéristique de l'écosystème. (b) Des processus menaçants observés ou d qui risquent d'entraîner des déclins continus dans la distribution géographique, dans la qualité environnementale ou dans les interactions biotiques sur les 20 prochaines années. (c) Les écosystèmes existent sur...	≤ 2.000 km ²	≤ 20.000 km ²	≤ 50.000 km ²
B2	Le nombre de mailles de 10 x 10 km occupées (zone d'occupation), est au plus : ET au moins un des cas de figure suivants (a-c) (mêmes que pour les sous-critères B1).	1 Localité ≤ 2	≤ 5 Localités ≤ 20	≤ 10 Localités ≤ 50
B3	Un nombre très limité de localités (en général moins de 5) ET Exposé aux impacts des activités humaines ou à des événements stochastiques sur une période très courte et dans un avenir incertain, étant ainsi susceptible de s'effondrer ou de se trouver bientôt en Danger critique. (B3 ne peut mener qu'à la catégorie « Vulnérable »).			VU

C. Dégradation environnementale sur N'IMPORTE LAQUELLE des périodes suivantes :		Gravité relative (%)			
C1	Les 50 dernières années en fonction des changements dans une variable abiotique qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Étendue (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30
		≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
C2	Les 50 prochaines années, ou de toute période de 50 ans, y compris le présent et l'avenir, basé sur le changement dans une variable abiotique qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Étendue (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30
		≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
C3	Depuis 1750, en fonction des changements dans une variable abiotique qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Étendue (%)	≥ 90	≥ 70	≥ 50
		≥ 90	CR	EN	VU
		≥ 70	EN	VU	
		≥ 50	VU		

D. Perturbation des processus ou interactions biotiques dans N'IMPORTE LAQUELLE des périodes suivantes :		Gravité relative (%)			
D1	Les 50 dernières années en fonction des changements dans une variable biotique qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Étendue (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30
		≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
D2	Les 50 prochaines années, ou de toute période de 50 ans, y compris le présent et l'avenir, basé sur le changement dans une variable biotique qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Étendue (%)	≥ 80	≥ 50	≥ 30
		≥ 80	CR	EN	VU
		≥ 50	EN	VU	
D3	Des perturbations dans les processus ou interactions biotiques depuis 1750 en fonction des changements dans une variable biotique qui affectent, à gravité relative, une fraction de l'étendue de l'écosystème, tel que l'indique le tableau suivant :	Étendue (%)	≥ 90	≥ 70	≥ 50
		≥ 90	CR	EN	VU
		≥ 70	EN	VU	
		≥ 50	VU		

E. Une analyse quantitative...		CR	EN	VU
...	pour estimer la probabilité d'effondrement de l'écosystème d'être :	≥ 50% dans 50 ans	≥ 20% dans 50 ans	≥ 10% dans 100 ans